

JOËL LABBÉ, le sénateur nature

Le sénateur du Morbihan se démène en faveur de la nature. Du jardin aux plantes médicinales en passant par les abeilles, il tente de faire évoluer la loi.  DAVID-MANUEL FOUILLÉ

Bagues aux doigts, cheveux en bataille et sourire timide... À 67 ans, le parlementaire Joël Labbé détonne sous les ors du palais du Luxembourg. L'homme n'est pas non plus un nouveau venu en politique. Il a été adjoint au maire en 1977 avant de devenir le premier édile de Saint-Nolff (56), en 1995. Depuis 2011, il tente de faire avancer l'écologie sous l'étiquette des Verts, puis sous celle des écologistes divers gauche.

Rustica. Comment est née la loi interdisant les pesticides dans les jardins ?

Joël Labbé. Je suis convaincu depuis longtemps de la dangerosité des produits phytosanitaires de synthèse. J'avais d'ailleurs demandé aux agents des espaces verts de Saint-Nolff de ne plus en utiliser. Quand je suis arrivé au Sénat, j'ai participé à une mission parlementaire sur les pesticides. C'est un outil efficace : on peut auditionner tous les acteurs d'un secteur. Très vite, j'ai compris qu'une loi interdisant les pesticides dans l'agriculture n'avait aucune chance de réunir une majorité. Je me suis alors intéressé aux 10 % de pesticides non agricoles. J'ai rédigé une "petite loi". Elle comprend deux articles majeurs. Le premier interdit l'usage des pesticides dans l'espace public, le second dans les jardins privés. Cette proposition de loi a été votée, elle est entrée en vigueur en 2017 pour les espaces publics, en 2019 pour les jardins privés. Le résultat a dépassé ce que j'avais imaginé : on se réinterroge sur les méthodes de jardinage, sur la biodiversité en ville. C'est un premier pas.

R. Vous êtes conscient que cela peut agacer certains jardiniers ?

J.L. Je sais que ça dérange. On m'a opposé qu'une loi n'était pas nécessaire... mais je suis un parlementaire. J'attache de l'importance à la force de la loi. Or ces produits phytosanitaires ont des conséquences catastrophiques sur



La loi dite "Labbé" interdit l'usage des pesticides chimiques dans les espaces publics et jardins privés.

S. BIGOT/ANDIA

l'environnement, la santé et la biodiversité. Il est possible de faire autrement. Nombre de jardiniers montrent que l'on peut avoir un potager productif et un beau jardin d'ornement en bio. J'ai travaillé avec les Jardiniers de France durant l'élaboration de ce texte. Bannir les pesticides est une nécessité pour la santé publique... Plutôt que de subir, il faut que chacun s'approprie les alternatives.

R. Et maintenant, l'Europe ?

J.L. Oui, je travaille désormais au niveau européen. Je compte faire en sorte que ces mesures s'appliquent à l'Europe. La loi Labbé a été mentionnée dans un rapport parlementaire européen, elle est donc actée, mais elle n'est pas inscrite à l'agenda du Parlement européen. La loi est déjà appliquée en France. Si ça marche dans l'Hexagone, il n'y a pas de



1. Joël Labbé (en noir) et les paysans herboristes de la Drôme. Les producteurs de plantes médicinales et aromatiques doivent maintenant définir leur métier.
2. Les jardiniers amateurs changent leurs méthodes de culture et donnent l'exemple !
3. Faire interdire les néonicotinoïdes : un impératif pour les apiculteurs.

raison que cela ne fonctionne pas dans les autres pays de l'Union...

R. Un moment, vous vous êtes aussi fortement investi dans la défense des abeilles. Qu'avez-vous obtenu ?

J.L. Je reste mobilisé. Suite à la loi Labbé, j'ai été sollicité par l'Union nationale des apiculteurs français (Unaf). Ils s'inquiétaient pour la survie des abeilles en raison de l'usage des pesticides, en particulier les insecticides néonicotinoïdes. J'ai décidé d'organiser un colloque au Sénat sur cette question. Je n'avais pas la possibilité de faire une loi, mais j'ai déposé une proposition de résolution sur l'interdiction des néonicotinoïdes au niveau européen, qui n'a hélas pas été acceptée. Pourtant, 18 mois après, l'interdiction des néonicotinoïdes figurait dans la loi biodiversité. Et, en décembre 2018, à son tour, l'Union européenne a interdit trois des sept néonicotinoïdes.

R. Vous poursuivez le combat sur le terrain de l'herboristerie...

J.L. C'est la suite logique. Les herboristes ont appris mon existence avec la loi Labbé. Ils sont venus me voir pour que je me saisisse de la question. J'étais sensibilisé aux plantes médicinales, mais pas connaisseur. J'ai découvert toute l'ampleur de la question en termes d'emplois, de santé, de développement local, de biodiversité... J'ai donc lancé une mission d'information parlementaire. À l'issue de celle-ci, les parlementaires provenant de différents partis ont pu établir des constats. Notre pays importe

80 % des herbes médicinales que nous consommons alors que la France est un pays historiquement producteur en la matière. Autre constatation : les territoires d'outre-mer possèdent une grande richesse en plante médicinale. C'est donc une piste de développement intéressante pour eux.

R. Il y a aussi des désaccords...

J.L. : Le principal concerne la reconnaissance des métiers d'herboristes. En France, le diagnostic et les soins sont les domaines exclusifs des docteurs en médecine et pharmacie. Mais que demandent les herboristes ? Ils veulent juste vendre leurs plantes et donner des conseils. Plantes séchées, huiles essentielles et hydrolat soignent les petits maux du quotidien. On sait que le thym est bon pour la gorge, mais on n'a pas le droit de le dire. C'est là que ça coince ! Il faut dire que le lobby de l'industrie pharmaceutique fait pression sur les Ordres des médecins et des pharmaciens et sur le ministère de la Santé.

R. C'est peine perdue ?

J. L. Je ne pense pas. La mission a achoppé sur la reconnaissance des métiers liés à l'herboristerie, mais chacun reconnaît que le statu quo n'est pas acceptable. Le rapport de la mission parlementaire a aussi permis aux écoles d'herboristes, aux herboristes et aux producteurs de simples de comprendre qu'il fallait définir officiellement leurs métiers. Ils vont s'y atteler. On attend ces définitions pour coécrire



PHOTOS F. MARRE/RUSTICA - SAUF EN HAUT À GAUCHE : FRAB DRÔME/SP

avec les acteurs de terrain et avec les membres des autres groupes politiques un texte de loi qui puisse rassembler une majorité. Je n'ai pas envie de débattre un texte sans réussir à le faire voter : on est dans la demande sociétale, l'intérêt général, la santé publique !

R. Vous pensez qu'en définissant les métiers vous pourrez revenir sur la loi de 1941 qui a supprimé le diplôme ?

J. L. S'il y a métier, il y a diplôme... Les gens achètent déjà des plantes médicinales en pharmacie, en herboristerie, bien sûr, mais aussi sur internet. Or on trouve en ligne des conseils de mélange d'huiles essentielles improbables. Pour moi, à côté des pharmaciens, qui sont compétents, il y a une place pour les herboristes. D'autant que nous sommes les derniers de la classe en Europe de l'Ouest. Les herboristes existent dans d'autres pays ! Mais ce type de loi exige aussi un débat de société. Les citoyens peuvent interpellier courtoisement leurs élus. À eux de s'expliquer et d'assumer leur choix. L'an prochain, on devrait pouvoir faire voter une loi. Je suis convaincu de trouver une majorité.